



La Dive du Sud à Valence -en- Poitou (86), le 9 février 2022. Photo : ARB NA

|                                                                           |       |
|---------------------------------------------------------------------------|-------|
| <b>PLUVIOMÉTRIE</b>                                                       | / p.3 |
| Des cumuls de pluies déficitaires                                         |       |
| <b>EAUX SOUTERRAINES</b>                                                  | / p.4 |
| 80% des piézomètres avec un niveau inférieur à leur moyenne               |       |
| <b>COURS D'EAU</b>                                                        | / p.5 |
| La totalité des stations de mesure avec un débit inférieur à leur moyenne |       |
| <b>MESURES DE RESTRICTION</b>                                             | / p.8 |
| Interdictions de remplissage des plans d'eau                              |       |

# Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin / Février 2022

Bulletin n°198  
-  
Février 2022

## ÉDIT'EAU

En février, comme le mois précédent, les précipitations ont été déficitaires sur l'ensemble du Poitou-Charentes.

La situation des nappes souterraines s'est dégradée par rapport à fin janvier. En effet, 80% des piézomètres indiquent un niveau inférieur à la moyenne. Février 2022 se place au 4<sup>e</sup> rang des situations les moins favorables de ces 22 dernières années à la même période.

Avec le manque de pluies significatives pour la saison une bonne partie du mois, la totalité des stations de mesure des débits des cours d'eau suivies, présentent des débits mensuels inférieurs aux valeurs moyennes mensuelles. Au 1<sup>er</sup> mars l'humidité des sols est proche de la normale dans les Charentes, mais 20 à 30% plus faible sur le Poitou.

Les taux de remplissage des 2 grands barrages-réservoirs de la Charente restent très supérieurs à la moyenne calculée sur l'historique de chaque barrage, et sont soit proche (Touche-Poupard), soit inférieur (Cébron), en ce qui concerne ceux des Deux-Sèvres.

Des mesures de restriction concernant le remplissage des plans d'eau.

# Sommaire

|                                                    |       |
|----------------------------------------------------|-------|
| <b>EN SYNTHÈSE (PAR BASSIN)</b>                    | / p.2 |
| <b>PLUVIOMÉTRIE</b>                                | / p.3 |
| <b>NIVEAUX DES NAPPES SOUTERRAINES</b>             | / p.4 |
| <b>DÉBITS DES COURS D'EAU</b>                      | / p.5 |
| <b>TAUX DE REMPLISSAGE DES BARRAGES-RÉSERVOIRS</b> | / p.7 |
| <b>LES MESURES DE RESTRICTION</b>                  | / p.8 |

Ce bulletin vous est présenté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au sein de laquelle l'ORE Poitou-Charentes a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce bulletin, afin d'assurer la continuité du service existant sur les territoires, est un zoom sur le secteur des bassins du nord de la région : Charente, Clain, Vienne aval, Sèvre Niortaise, Thouet, Seudre... En fin de ce bulletin, des liens vers les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine couverts par les bulletins d'autres structures vous sont proposés.

Ce présent bilan a été réalisé à partir des données et informations fournies par Météo France, la Banque Hydrologique, les Sociétés Publique Locale (SPL) des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, le Conseil Départemental de la Vendée, de la Charente, la DDTM de Charente-Maritime – la DDT de la Vienne – service de prévision des crues Vienne Charente Atlantique, la DREAL Pays de la Loire, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'EPTB Charente, l'Observatoire de l'Environnement de Vendée, EDF, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS), les préfectures (16, 17, 79, 85, 86), les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (16, 17, 79, 86), le SYMBA, le SIAH du Né et l'OFB Nouvelle-Aquitaine.

Agence Régionale  
de la Biodiversité  
Nouvelle-Aquitaine



Action financée par la  
Région Nouvelle-Aquitaine



Avec le concours financier de  
l'Union Européenne  
(fonds FEDER)



Et la participation de :  
Agence de l'eau Adour-Garonne  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Département de la Vienne  
Département des Deux-Sèvres



# FEVRIER 2022 - EN SYNTHÈSE (PAR BASSIN)

Est présentée ici une situation hydrologique synthétique du mois par grand bassin versant (situé sur le territoire de l'ex Poitou-Charentes).



## THOUE ET SÈVRE NANTAISE

 **PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -25% à -75% par rapport aux normales

 **NIVEAUX DES NAPPES** : 1 piézomètre supérieur à sa moyenne, 1 proche et 5 inférieurs. Evolution : 4 en baisse et 3 en hausse.

 **DÉBITS DES COURS D'EAU** : 4 stations en très fort déficit par rapport à leur moyenne (entre -80% et -100%), 7 en fort déficit (-50 à -80%).

## SÈVRE NIORTAISE & MARAIS POITEVIN

 **PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -25% à -75% par rapport aux normales

 **NIVEAUX DES NAPPES** : 2 piézomètres supérieurs à la moyenne, et 16 inférieurs. Evolution : 17 en baisse, et 1 en hausse.

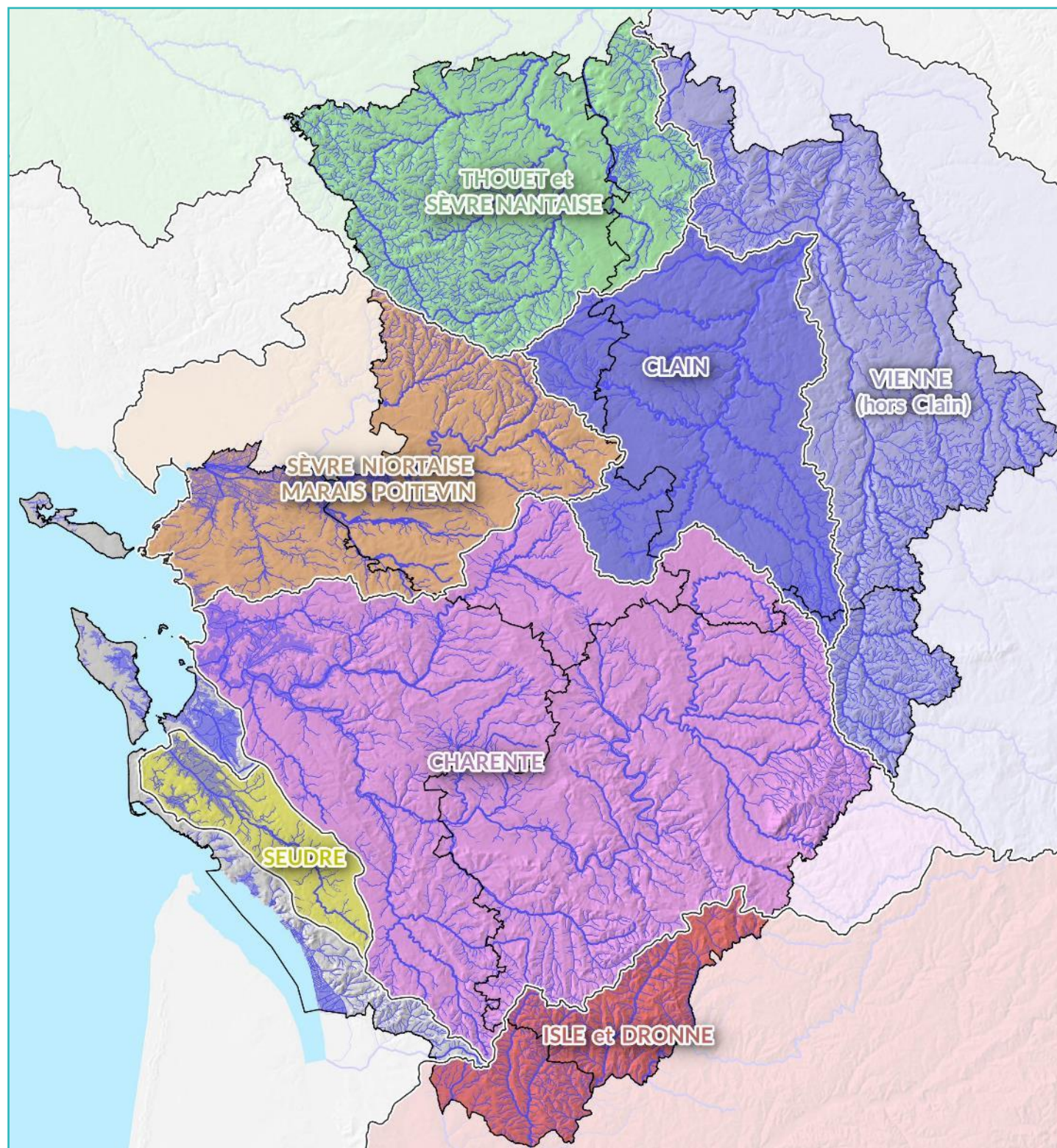
 **DÉBITS DES COURS D'EAU** : 4 stations en déficit marqué par rapport à leur moyenne (entre -50% et -80%), 1 en très fort déficit (-80% à -100%).

## SEUDRE

 **PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -25% à -75% par rapport aux normales

 **NIVEAUX DES NAPPES** : 2 piézomètres inférieurs à la moyenne. Evolution : 1 en baisse, 1 en hausse.

 **DÉBITS DES COURS D'EAU** : 2 stations en déficit marqué par rapport à leur moyenne (entre -10 et -50%).



## Vienne (hors Clain)

 **PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -25% à -75% par rapport aux normales

 **NIVEAUX DES NAPPES** : 0 piézomètre supérieur, 4 inférieurs à la moyenne, 1 proche. Evolution : 3 en hausse, 2 en baisse

 **DÉBITS DES COURS D'EAU** : 7 stations en déficit marqué (-50% à -80%), 4 en léger déficit (-10% à -50%).

## CLAIN

 **PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -25% à -75% par rapport aux normales.

 **NIVEAUX DES NAPPES** : 2 piézomètres supérieurs à leur moyenne, 4 proches, 20 inférieurs, et 1 indéterminé (pas de données). Evolution : 9 en hausse, 17 en baisse, 1 indéterminé.

 **DÉBITS DES COURS D'EAU** : 3 stations en fort déficit par rapport à leur moyenne (-80 à -100%), 6 en déficit marqué (-50% à -80%).

## CHARENTE

 **PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -25% à -50% par rapport aux normales.

 **NIVEAUX DES NAPPES** : 2 supérieurs à leur moyenne, 40 inférieurs, et 7 proches de la moyenne, 1 indéterminé. Evolution : 13 en hausse, 36 en baisse, 1 indéterminé.

 **DÉBITS DES COURS D'EAU** : 8 stations en léger déficit (-10 à -50%), et 7 en déficit marqué (-50% à -80%).

## ISLE ET DRONNE

 **PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -10% à -50% par rapport aux normales

 **NIVEAUX DES NAPPES** : 3 piézomètres inférieurs à la moyenne. Evolution : 1 en hausse, 2 en baisse.

 **DÉBITS DES COURS D'EAU** : 3 stations en léger déficit, 1 en déficit marqué

### Légende – Pictogrammes

 Précipitations  
X : nombre de stations de la couleur indiquée  
Y : nombre de stations total du bassin

 Niveaux des nappes  
X/Y

 Débits des cours d'eau  
X/Y

### Légende – couleurs des pictogrammes

 Très supérieur à la moyenne / excédent important

 Légèrement supérieur à la moyenne / léger excédent

 Conforme à la moyenne

 Légèrement inférieur à la moyenne / léger déficit

 Très inférieur à la moyenne / déficit marqué

 Fortement inférieur à la moyenne / déficit très important



# PLUVIOMÉTRIE

Sources : Météo France ; bulletin fourni par la DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Bulletin mensuel de février 2022 édité le 04 mars 2022.

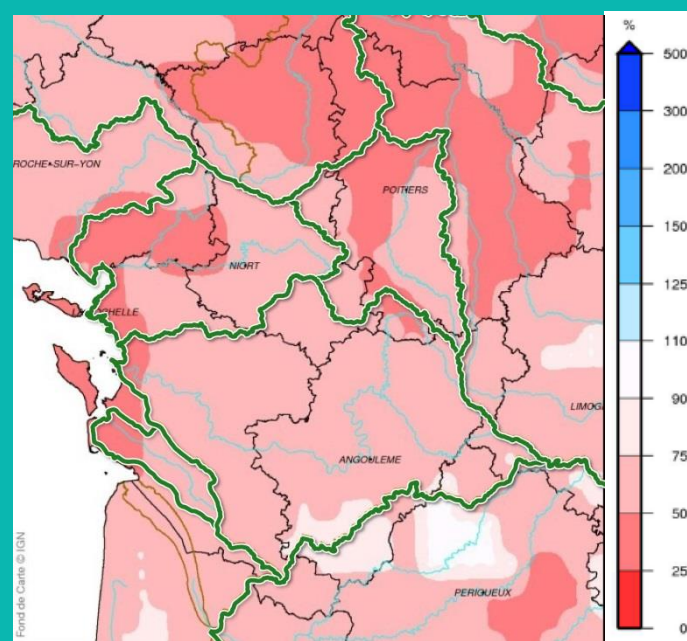
## Pluviométrie du mois de février 2022

L'influence anticyclonique toujours prépondérante atténue généralement les perturbations qui circulent sur le bassin PC en février 2022. Cependant du 13 au 16, les dépressions sur les Iles britanniques amènent en 4 jours 10 à 35 mm sur la région.

Les cumuls pluviométriques mensuels varient de 15 à 30 mm sur la côte et le nord-est de la zone ; de 30 à 50 mm ailleurs.

Les déficits sont généralisés. Ils varient de 20 à 40 % en Charente et sont plus souvent compris entre 45 et 70 % ailleurs.

Le cumul de pluie moyenné sur la Vienne fait partie des 10 plus faibles de février depuis 1959.



Carte des rapports aux normales 1981/2010 des précipitations de février 2022

## Cumuls aux quatre principales stations

Les cumuls pluviométriques du mois de février 2022 sont inférieurs aux moyennes mensuelles interannuelles de -57% à la station de Poitiers, de -48% à la station de Niort, de -29% à celle de Cognac, et de -61% à celle de La Rochelle.

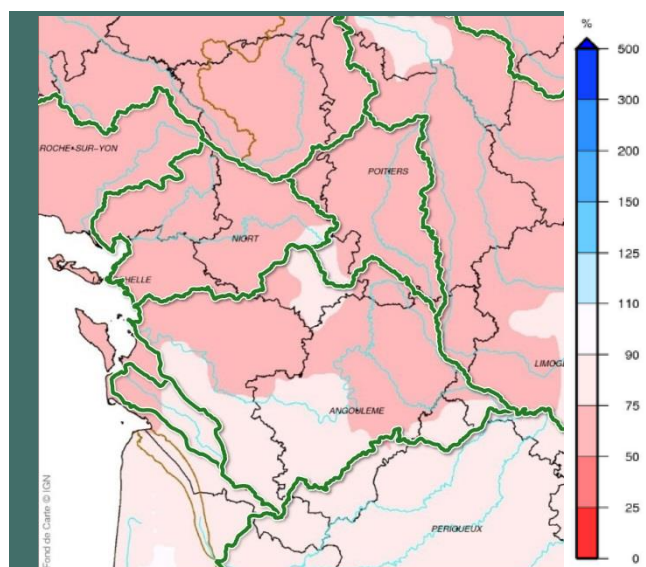
| COGNAC  |         | LA ROCHELLE |         | NIORT   |         | POITIERS - BIARD |         |
|---------|---------|-------------|---------|---------|---------|------------------|---------|
| JANVIER | FEVRIER | JANVIER     | FEVRIER | JANVIER | FEVRIER | JANVIER          | FEVRIER |
| 37.7    | 37.1    | 43.5        | 21.9    | 34.7    | 34.1    | 34.1             | 20.0    |
| (71.9)  | (52)    | (72.9)      | (56.2)  | (84.4)  | (66.1)  | (61.8)           | (46.2)  |

Les cumuls moyens mensuels interannuels (sur la période 1981-2010) sont écrits entre parenthèses (en mm).

## Pluviométrie cumulée de novembre à février 2022

Les excédents de décembre atténuent légèrement les déficits enregistrés les autres mois. Les totaux pluviométriques de novembre 2021 à février 2022 sont 20-25% déficitaires dans le sud des Charentes ; plus souvent 25 à 40 % déficitaires sur le reste de la région.

Cette période se classe parmi les 4 plus faiblement arrosées depuis 1959 dans la Vienne (au 9e rang à l'échelle du Poitou-Charentes).



Carte des rapports aux normales 1981/2010 des précipitations (novembre à février 2022)

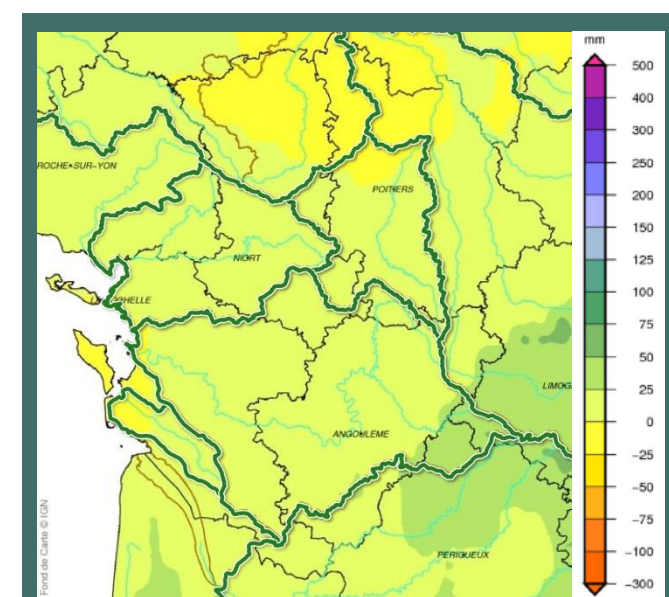
## Pluies efficaces

Les pluies efficaces sont égales à la différence entre les précipitations totales et l'évapotranspiration réelle. Elles représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations qui reste disponible, à la surface du sol. Cette eau est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : l'écoulement superficiel et l'infiltration contribuant à la recharge des nappes.

Les pluies n'ont pas été efficaces sur la côte et le nord du Poitou (0 à -5 mm).

Ailleurs, les cumuls restent inférieurs à 25 mm, hormis très localement en Charente.

Les cumuls de pluies efficaces sur la période varient entre 70 et 140 mm sur la Vienne et le nord des Deux-Sèvres ; entre 120 et 220 mm ailleurs.



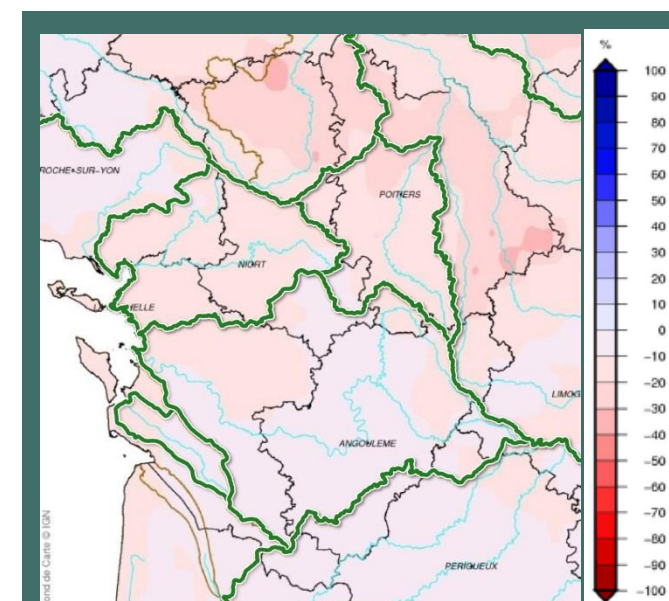
Cumul des pluies efficaces de février 2022

## Humidité dans les sols superficiels

Peu de temps avant la mi-février, l'indice d'humidité des sols moyenné sur les Deux-Sèvres est passé en dessous du 1er décile, ce qui n'arrive pas 1 fois tous les 10 ans à cette époque de l'année. Malgré une légère humidification en milieu de mois, la sécheresse des sols s'accroît sur le nord-est du bassin PC ; peu d'évolution sur les Charentes.

Au 1er mars, l'humidité des sols en Charentes est conforme à la normale du jour, avec une tendance sèche. Du nord du Poitou à l'est de la Vienne, les sols sont 20 à 30 % plus secs que d'habitude à cette époque de l'année.

La durée de retour d'une telle sécheresse des sols à cette époque de l'année varie entre 5 et 10 ans dans les Deux-Sèvres et la Vienne.



Ecart pondéré à la normale 1981/2010 de l'indice d'humidité des sols le 1er mars 2022



Pour en savoir plus ...

<http://france.meteofrance.com>

Consultez le suivi hydrologique mensuel national de Météo France :  
Rubrique Climat > Bilans Climatiques



# NIVEAUX DES NAPPES SOUTERRAINES

Sources : Réseau Piézométrique Poitou-Charentes, traitements ARB NA

Dans l'analyse qui suit, la moyenne mensuelle interannuelle est calculée par rapport aux chroniques historiques, et une enveloppe correspondant à 5 % du battement de la nappe lui est appliquée. Rappelons que la moyenne interannuelle est calculée d'après un historique de mesures qui est propre à chaque piézomètre et fonction de l'année de sa mise en service (le plus souvent postérieure à la mise en place de l'irrigation).

La recharge automnale-hivernale 2021/2022 des nappes d'eaux souterraines n'a pas été satisfaisante en l'absence de précipitations importantes. En effet, les mois d'octobre, novembre, et une bonne partie de décembre, ont été secs engendrant une baisse des niveaux jusqu'en décembre. Fin décembre, les fortes pluies enregistrées ont permis aux nappes d'amorcer leur recharge en janvier. Par contre, celle-ci n'a été que très brève en l'absence de pluie en février, si bien que les nappes sont à des niveaux très bas fin février.

Ainsi, au **28 février 2022**, la situation s'est **dégradée** par rapport à celle observée fin janvier, avec **90 piézomètres** qui présentent un niveau **inférieur à la moyenne interannuelle**, soit **80%** du parc tous types de nappes confondus (49% fin janvier). **20% des piézomètres** indique des niveaux **proches ou supérieurs à la moyenne** (51% fin janvier).

Fin février, **80 piézomètres** présentent une **baisse** par rapport au mois précédent, et **32** indiquent une **hausse** (à titre de comparaison, ces chiffres s'élevaient respectivement à 13 en baisse et 99 en hausse, fin janvier 2022 par rapport à fin décembre).

Au 28 février, la situation de 2022 se situe au 4<sup>ème</sup> rang des situations les moins favorables de ces 22 dernières années.

## Synthèse par type de nappe

Pour les nappes libres :

**8%** des piézomètres sont **proches de la moyenne** de plus de 5% (46% ≥ fin janvier) ; **73 piézomètres** sont **inférieurs à la moyenne** (92%).

Pour les nappes captives :

**48%** des niveaux piézométriques sont **proches à supérieurs à la moyenne** de plus de 5% (64% fin janvier), dont 27% proche de la moyenne ; **17 piézomètres** sont **inférieurs à la moyenne** (52%).

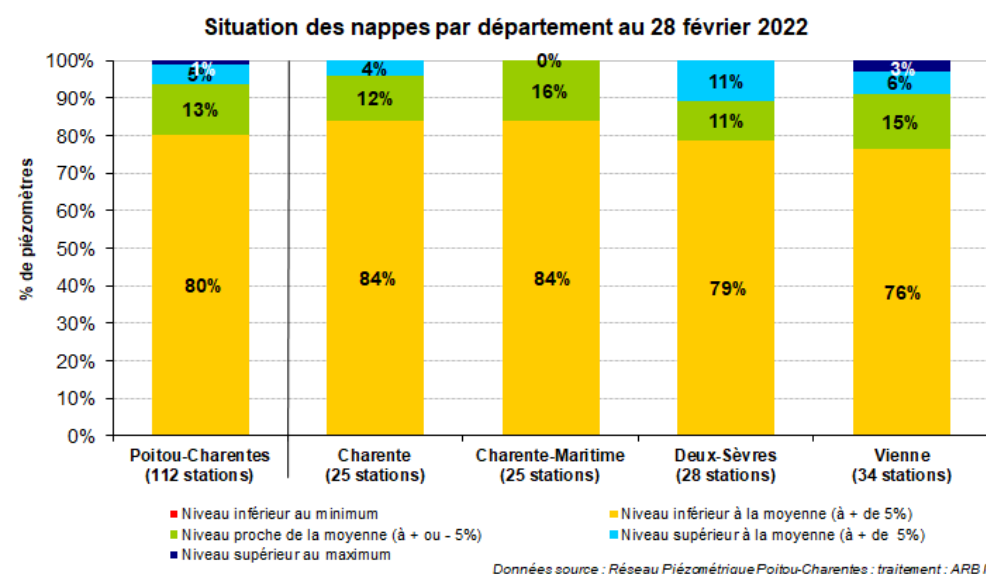
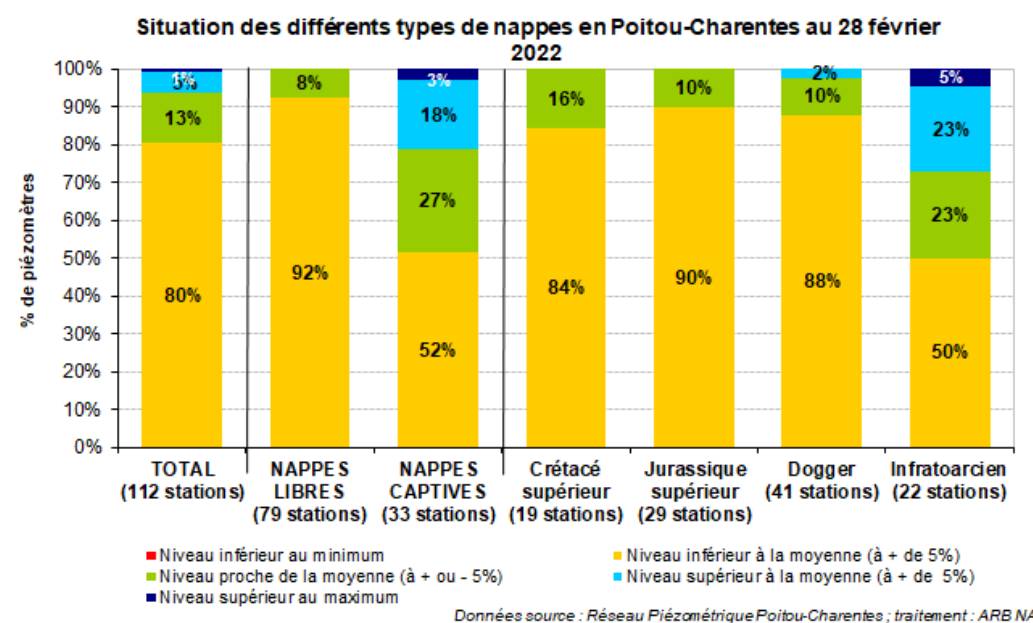
## Synthèse par département

**En Charente** : la situation s'est **dégradée** fin février par rapport à fin janvier, avec **16%** de piézomètres **proches ou supérieurs à la moyenne** (64% ≥ moyenne, fin janvier) ; **21 piézomètres** sont **inférieurs à la moyenne** fin janvier (84%).

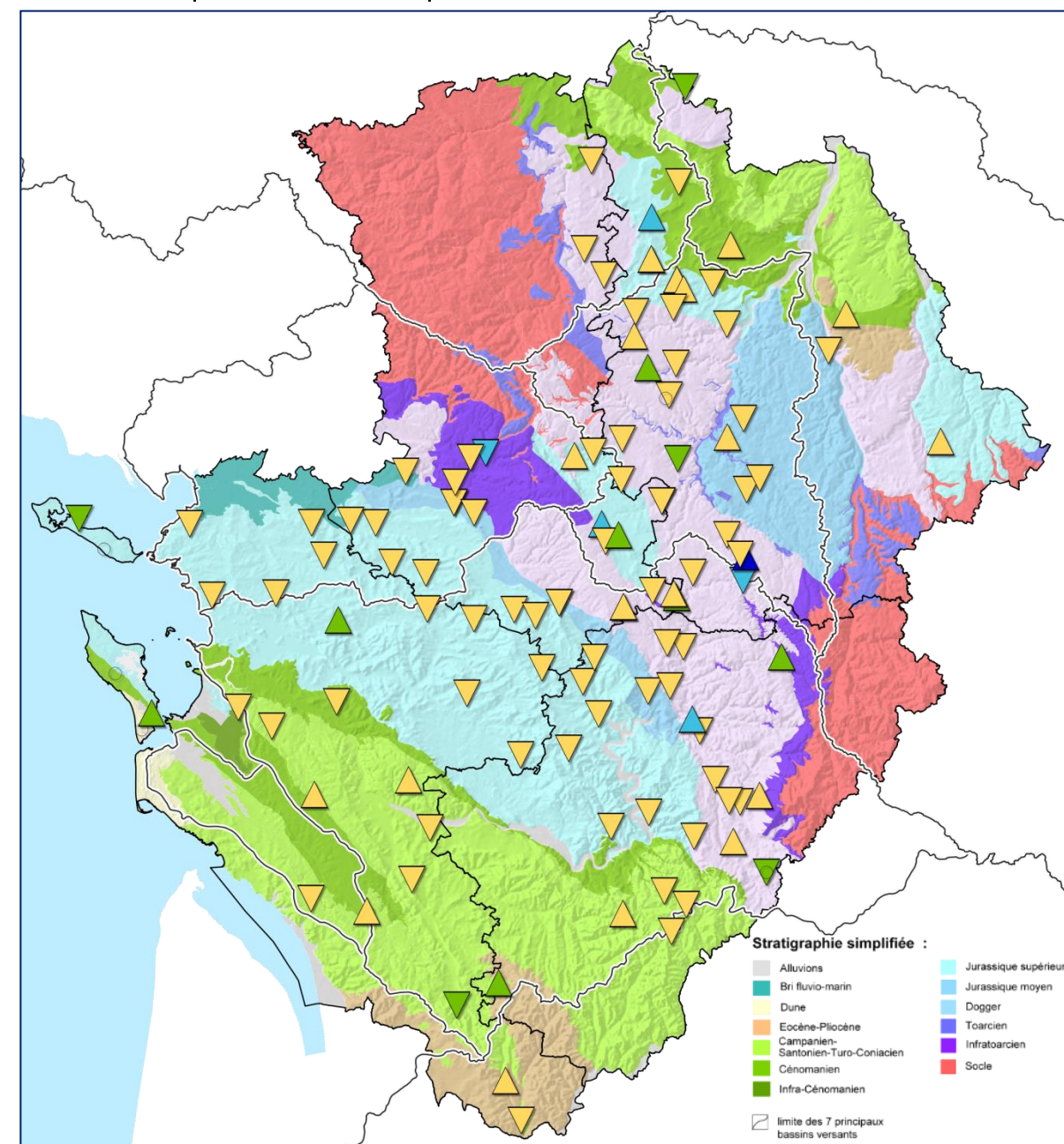
**En Charente-Maritime** : la situation observée fin février s'est **dégradée** par rapport à celle observée fin janvier: en effet, **16%** des piézomètres se situent **proches de la moyenne** (60% ≥ moyenne, fin janvier). **21 piézomètres** sont **en dessous** de la moyenne (84%).

**En Deux-Sèvres** : la situation fin février s'est **dégradée** par rapport à celle observée fin janvier: **21%** des piézomètres sont **proches à supérieurs à la moyenne** (54% ≥ moyenne fin janvier) ; **22 piézomètres** sont **en dessous** de la moyenne (79%).

**En Vienne** : la situation s'est **dégradée** fin février par rapport à fin janvier, puisque **24%** des piézomètres présentent un niveau **proche à supérieur à la moyenne**, contre 32% fin janvier; **26 piézomètres** sont **inférieurs à la moyenne** (76%).



Carte représentant l'état des aquifères du secteur Poitou-Charentes au 28 février 2022



LEGENDE - Niveau piézométrique des stations de mesure par rapport :  
- au mois précédent :  
- à l'historique des mesures :



Pour en savoir plus ...

[www.piezo-poitou-charentes.org](http://www.piezo-poitou-charentes.org)

Consultez le site du réseau piézométrique Poitou-Charentes



# DEBITS DES COURS D'EAU

Source des données : Banque HYDRO / DREAL Nouvelle-Aquitaine – Département Hydrométrie et Prévision des Crues ; Traitements : ARB NA.

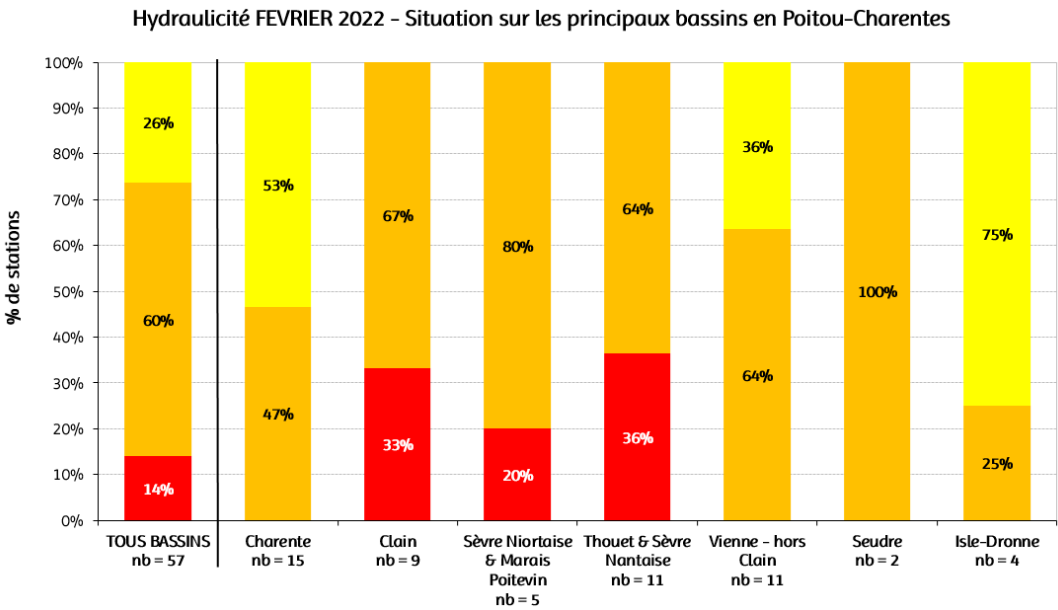
Le graphique et la carte de suivi de l'hydraulicité permettent de caractériser la situation de certains cours d'eau du Poitou-Charentes (57 stations sélectionnées), en comparant le débit moyen mensuel (moyenne des débits journaliers enregistrés ce mois-ci) au débit moyen mensuel interannuel (débit moyen du mois considéré calculé sur l'ensemble de l'historique des mesures de chaque station).

A la mi-février, on observe l'impact visible des pluies sur les débits journaliers. Les débits sont restés pendant une bonne partie du mois sous le débit moyen mensuel, sauf au cours des épisodes de crue (aux alentours du 18 février).

Par conséquent, la totalité des stations du territoire a un débit moyen mensuel inférieur à leur moyenne interannuelle de février.

Tous les bassins présentent donc une situation plutôt défavorable.

Voir la carte de la page suivante pour le détail par station.



Légende Hydraulicité – Rapport entre le débit moyen mensuel et le débit moyen mensuel interannuel :  
0 à 20% / 20 à 50% / 50 à 90% / 90 à 110% / 110 à 150% / > 150% / Indéterminé

Tableau de situation vis-à-vis du débit moyen mensuel sur 7 points nodaux du territoire

| Station                                     | DOE | DCR   | Débit moyen mensuel |                  |                  |
|---------------------------------------------|-----|-------|---------------------|------------------|------------------|
|                                             |     |       | Fév. 2022           | Fév. interannuel | Hydraulicité (%) |
| La Vienne à Ingrandes                       | 21  | 16    | 101.74              | 206              | 49%              |
| Le Clain à Poitiers [Pont-Neuf]             | 3   | 1.9   | 8.77                | 28.7             | 31%              |
| Le Thouet à Montreuil-Bellay [Saint Eloi]   | 0.5 | 0.2   | 6.06                | 41.6             | 15%              |
| La Sèvre Niortaise à Niort [La Tiffardière] | 2   | 1.2   | 6.80                | 24.8             | 27%              |
| La Dronne à Bonnes                          | 2.6 | 1.8   | 24.18               | 38.8             | 62%              |
| La Charente à Vindelle [Coursac]            | 3   | 2.5   | 26.92               | 64.6             | 42%              |
| La Seudre à Saint-André-de-Lidon            | 0.1 | 0.025 | 0.86                | 2.06             | 42%              |

Unités : m³/s

## Zoom sur la centrale de Civaux

Sources : EDF, SPC Vienne Charente Atlantique ; traitements ARB NA.

La centrale de Civaux est située sur le bassin de la Vienne, entre les stations débitmétriques de Lussac-les-Châteaux (en amont) et de Cubord (en aval). Pour assurer son fonctionnement et en particulier le refroidissement de ses réacteurs, elle prélève de l'eau dans la Vienne.

La station de Lussac-les-Châteaux est un point nodal dont la valeur de DCR (Débit de Crise) est égale à 10 m³/s. La station de Cubord est la station débitmétrique de référence pour le suivi du fonctionnement de la Centrale. Selon l'Autorité de Sûreté Nucléaire (Décision du 2 juin 2009 \*), « l'exploitant de la centrale prend toutes les dispositions pour garantir un débit moyen journalier minimum en Vienne à l'aval du rejet de la centrale supérieur à 10 m³/s ».

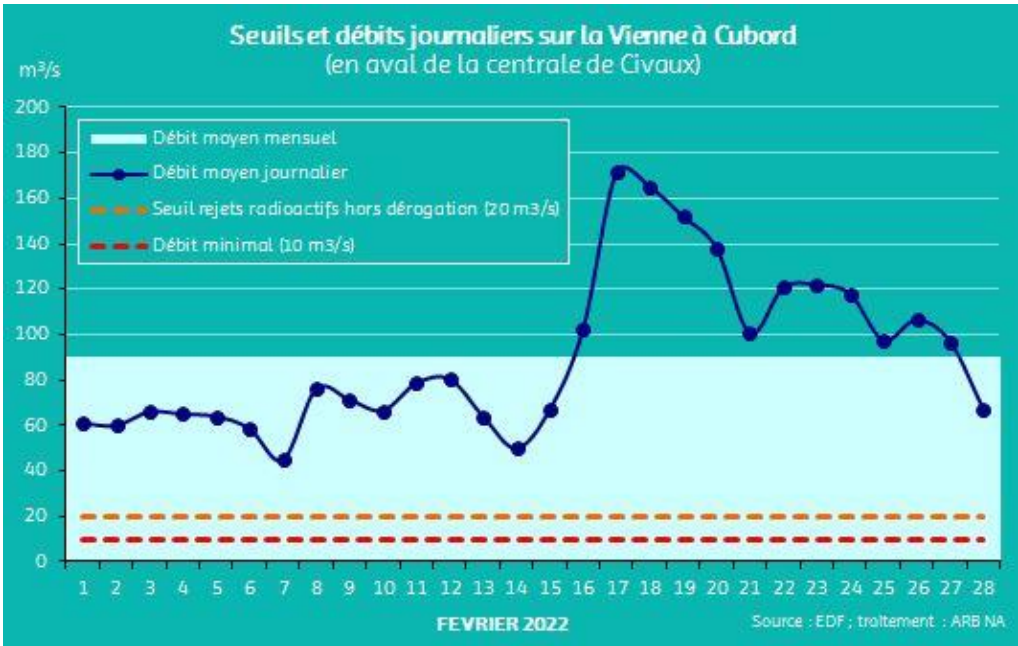
\* Décision n° 2009-DC-0138 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 2 juin 2009 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 158 et n° 159 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Civaux.

La centrale prélève avec ses deux réacteurs en fonctionnement et à pleine puissance un total de 4 m³/s, dont 2 m³/s sont restitués à la Vienne. En outre, les conditions de rejet d'effluents radiochimiques font l'objet d'une réglementation imposant un débit minimal et maximal. Ils sont autorisés lorsque le débit de la Vienne mesuré à Cubord est compris entre 20 et 400 m³/s. Toutefois lorsque le débit de la Vienne est compris entre 20 et 27 m³/s, les rejets donnent lieu à une information de l'ASN. Un régime dérogatoire permet également dans certaines conditions strictes et avec l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire de réaliser des rejets entre 10 et 20 m³/s. Lorsque les conditions de rejet ne sont pas réunies, la centrale stocke ses effluents dans des réservoirs spécifiques.

Débits de la Vienne – dernières données du mois :

- à Cubord (station débitmétrique de référence) = 67 m³/s
- à Lussac-les-Châteaux = 92,6 m³/s

Le débit moyen journalier de la Vienne a été supérieur à 10 m³/s en février, autorisant la centrale à fonctionner. De même, il a été supérieur au seuil minimal de 20 m³/s, débit autorisant les rejets.



Pour en savoir plus ...

<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/liste-des-stations-debits/>

Suivez les débits quotidiennement

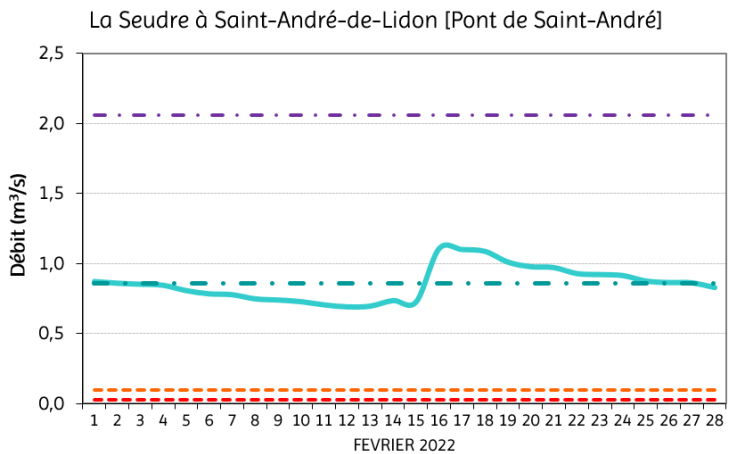
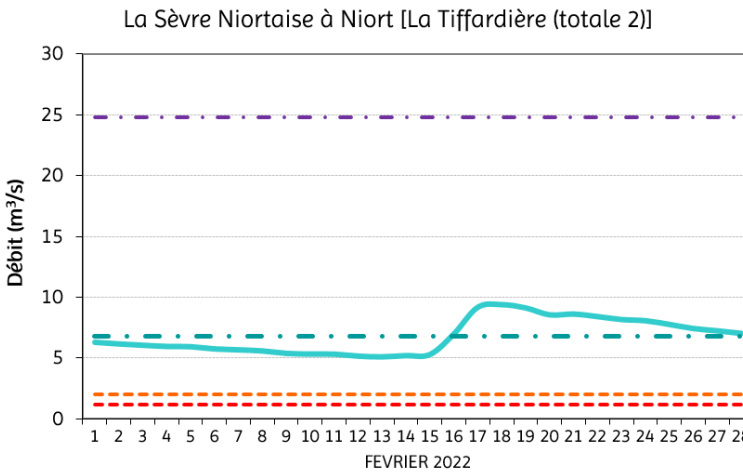
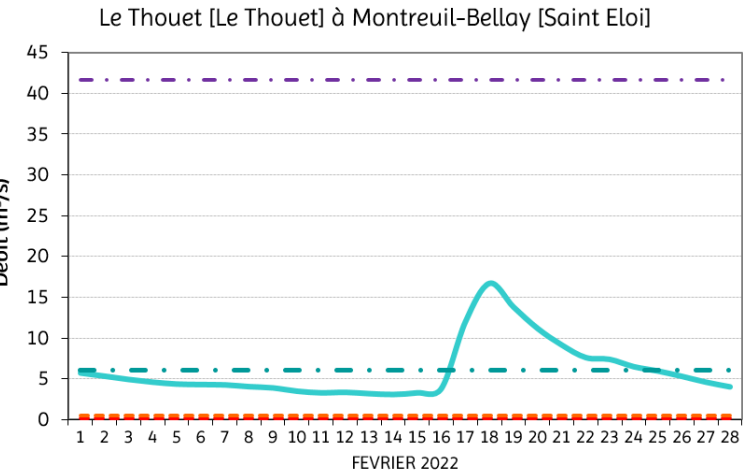


Pour en savoir plus ...

<https://www.edf.fr>

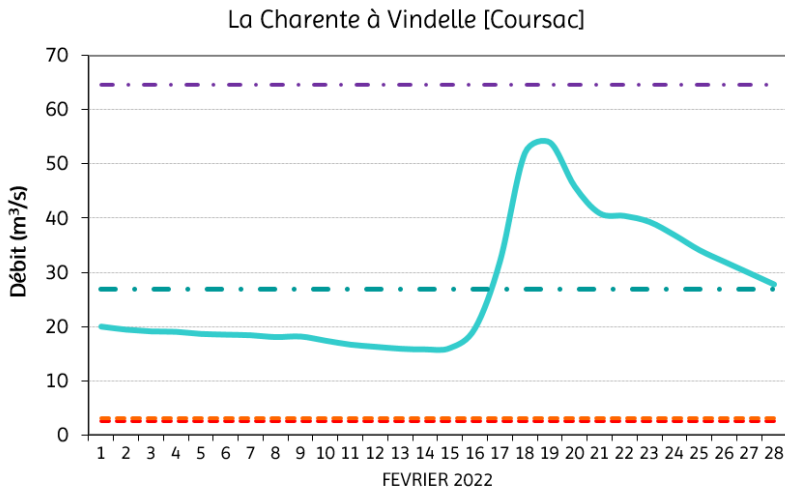
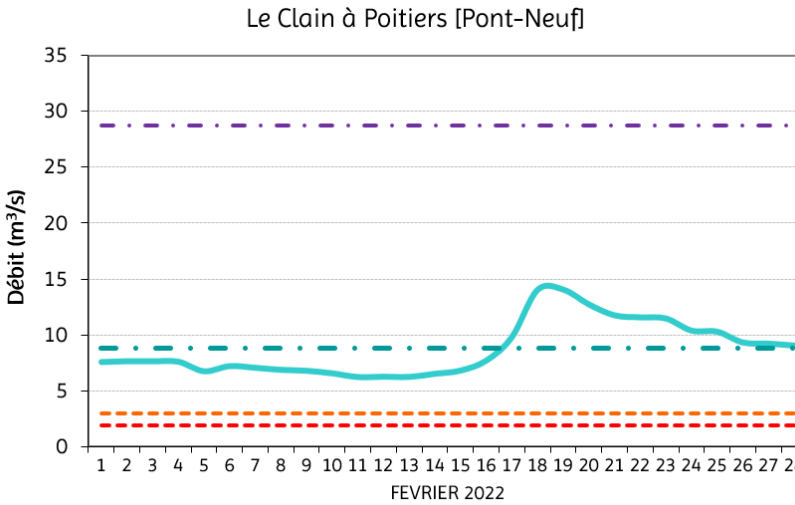
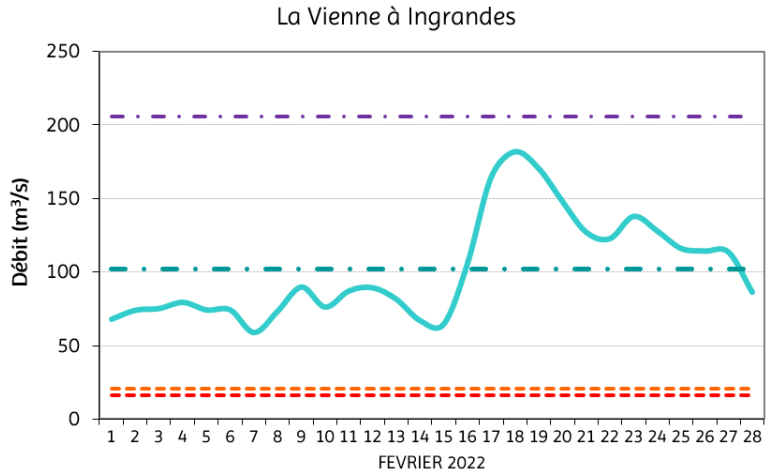
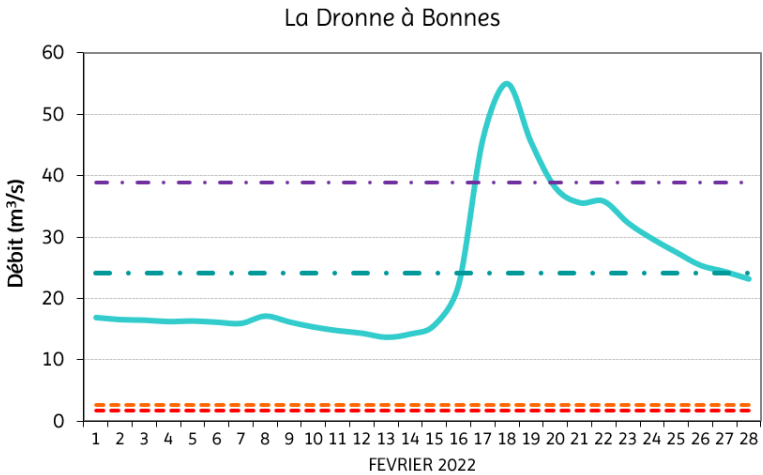
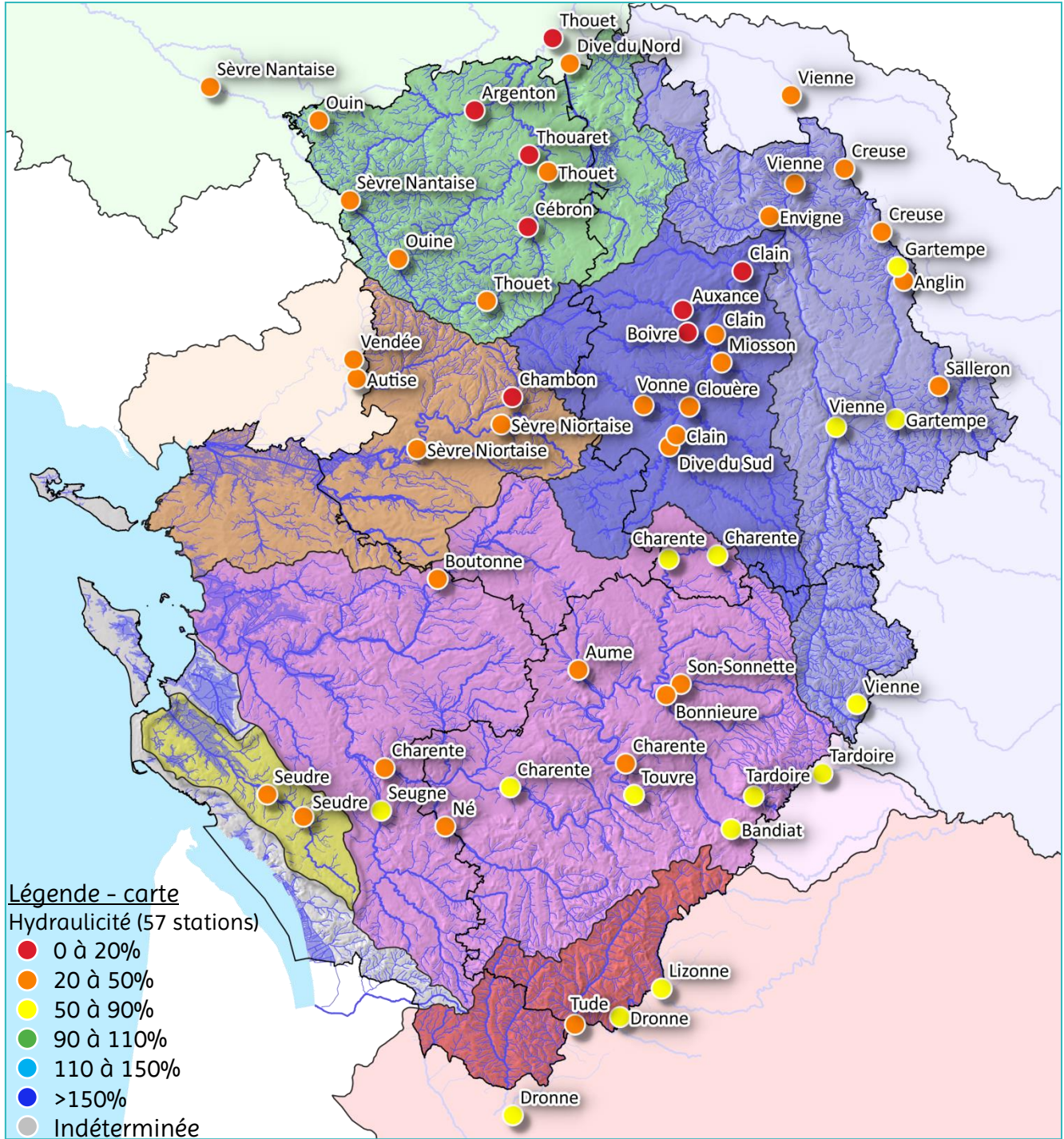
Consultez le site d'EDF « Surveillance et mesures, site de Civaux »





**Légende – graphiques débits du mois**

|                                                                                                                    |                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Débit journalier                |  Débit médian                  |
|  Débit moyen mensuel             |  Débit Objectif d'Étiage (DOE) |
|  Débit moyen mensuel interannuel |  Débit de Crise (DCR)          |



Données source : Banque HYDRO – producteurs : services d'hydrométrie  
et de prévision des crues, DREAL Nouvelle-Aquitaine.  
Traitements et conceptions graphiques : ARB NA

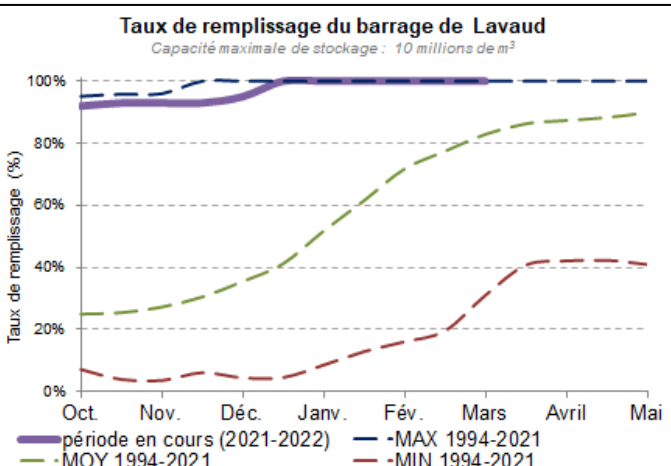
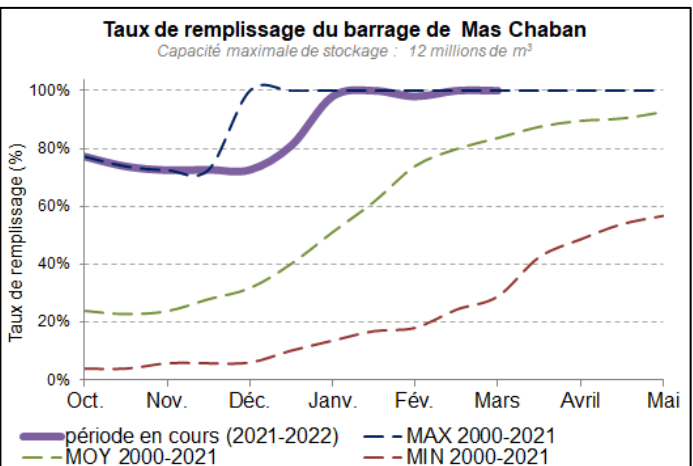
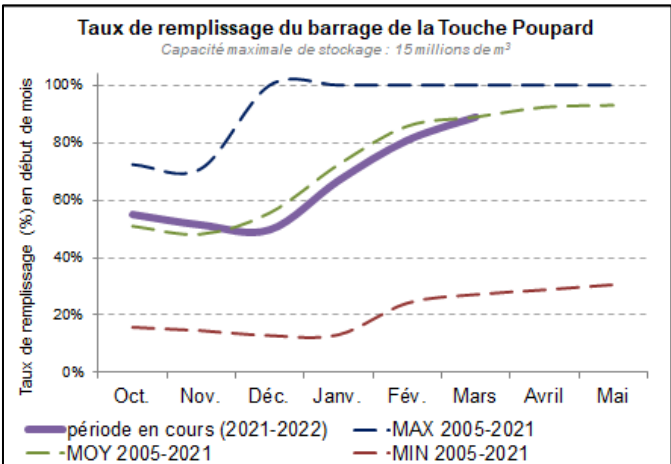
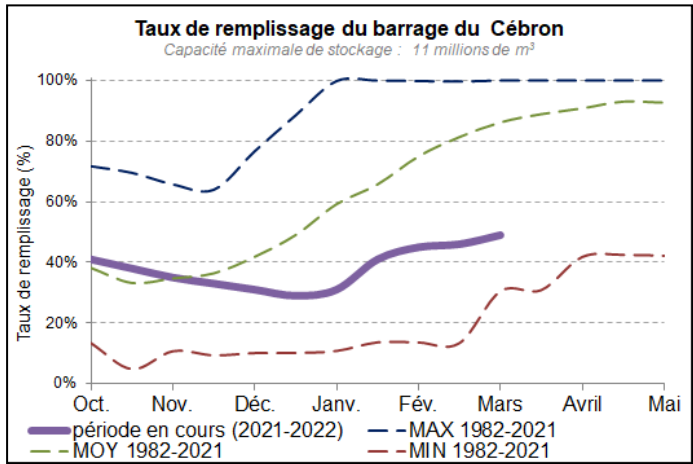


# TAUX DE REMPLISSAGE DES BARRAGES-RÉSERVOIRS

Sources : SPL des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, EPTB Charente ; traitements ARB NA.

En lien avec les fortes pluies enregistrées fin décembre 2021, les deux grands barrages-réservoirs de Charente étaient intégralement **remplis début janvier 2022** (Lavaud et Mas Chaban), alors que ceux des Deux-Sèvres (Cébron et Touche Poupard), en hausse, présentaient un taux de remplissage inférieur à la moyenne.

Début mars, en Deux-Sèvres, les taux de remplissage de la **Touche Poupard** et du **Cébron** sont **en hausse**, et respectivement, proche et inférieur à la **moyenne** (89% et 49%). En Charente, les barrages de **Lavaud** et de **Mas Chaban** sont **remplis**.



Pour rappel, les réserves en eau de **Lavaud** et de **Mas Chaban** (situés sur le secteur amont de la Charente) sont utilisées pour **l'irrigation et en soutien d'étiage**, elles permettent de réalimenter les cours d'eau en période estivale, période pendant laquelle les niveaux sont au plus bas.

Les barrages du **Cébron** (situé sur le Thouet) et de la **Touche Poupard** (sur le Chambon, secteur amont de la Sèvre Niortaise) assurent les mêmes usages et apportent en plus un soutien à l'alimentation en eau potable.



## Pour en savoir plus ...

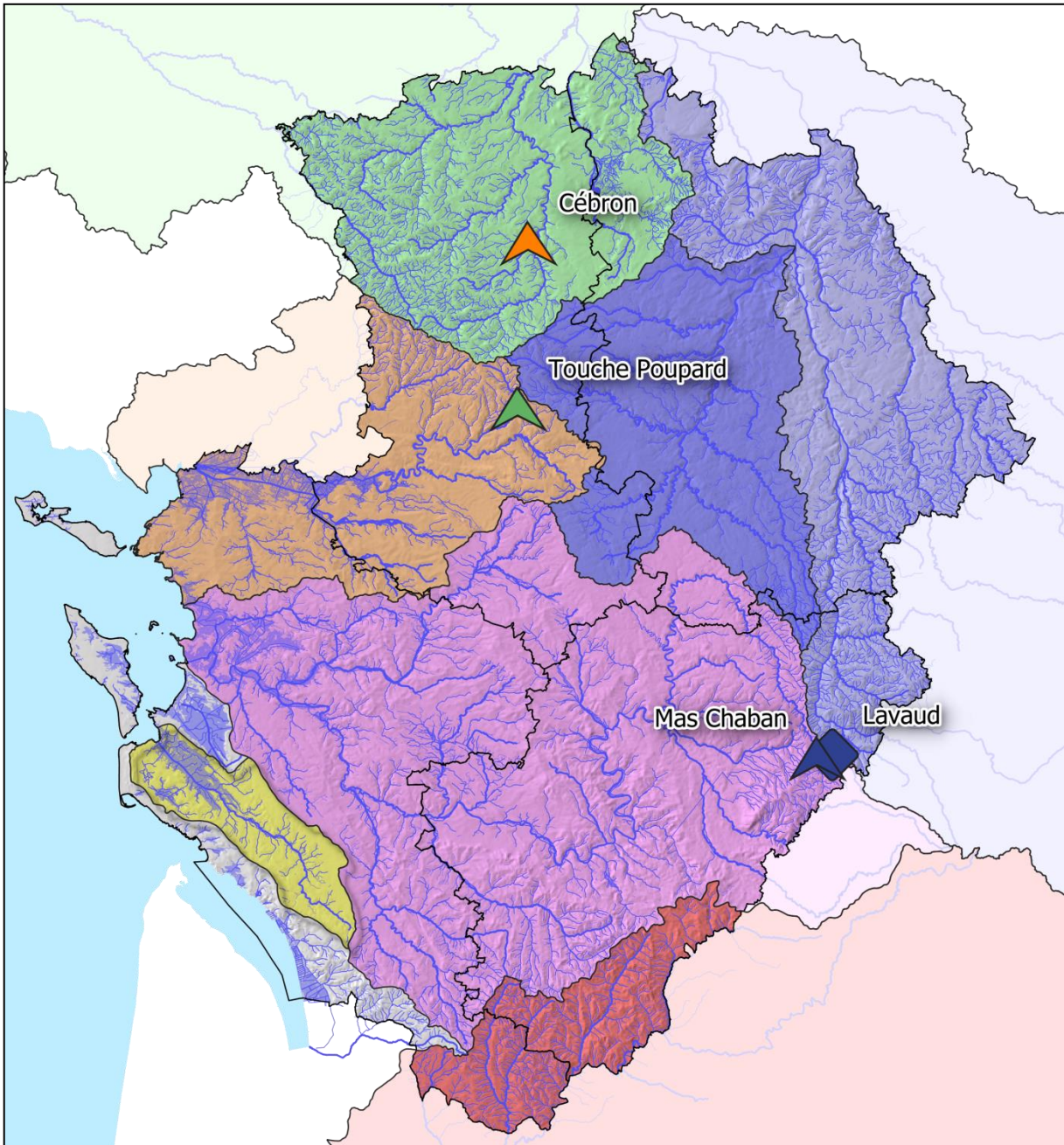
<http://www.fleuve-charente.net/les-donnees-sur-leau>

Suivez le remplissage des retenues en Charente sur le site de l'EPTB Charente

<http://spl-cebron.fr/>

Informations sur le barrage du Cébron sur le site de la SPL

Carte représentant l'état de remplissage des quatre grands barrages-réservoirs du secteur Poitou-Charentes fin février - début mars 2022



## LEGENDE - Taux de remplissage des barrages-réservoirs :

| - par rapport au mois précédent : | - par rapport à l'historique des mesures : |
|-----------------------------------|--------------------------------------------|
| ▲ Hausse                          | Supérieur ou égal au maximum               |
| ◊ Stable                          | Supérieur à la moyenne de plus de 5 %      |
| ▼ Baisse                          | Egal à la moyenne de plus ou moins 5 %     |
| ○ Non déterminé                   | Inférieur à la moyenne de plus de 5 %      |
|                                   | Inférieur à la moyenne de plus de 25 %     |
|                                   | Inférieur au minimum                       |
|                                   | Non déterminé                              |



# LES MESURES DE RESTRICTION

Sources : Préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée

Après la phase de consultation du public, la majorité des **arrêtés cadre 2021** du territoire ont été signés par les préfets et sont rentrés en application début avril. Ils définissent le cadre des dispositions à mettre en œuvre en matière de gestion des situations de crise liées à l'apparition d'une sécheresse ou d'un risque de pénurie d'eau. Chaque arrêté précise la période pour laquelle les plans d'alerte sont valables. Cette durée d'application est ensuite subdivisée en deux périodes distinctes. En effet, afin d'anticiper une dégradation des ressources, au sein de chaque bassin, une gestion de printemps (de début avril à mi-juin) est appliquée avec des seuils plus élevés que durant la gestion d'été. Cette gestion a pour objectif de, si besoin, limiter la baisse significative des niveaux des ressources, par la mise en place de mesures suffisamment tôt dans l'année.

**La période d'application de ces arrêtés cadre 2021 a pris fin au 31 octobre 2021.**

## Autres usages

Dans le prolongement du mois de janvier, différentes restrictions se sont poursuivies et/ou ont été mises en place sur plusieurs zones de gestion en février :

### CHARENTE

Arrêté préfectoral en date du 14 février 2022 portant interdiction de remplissage des plans d'eau et réglementant la manœuvre des vannes sur les cours d'eau dans le département de la Charente sur les secteurs suivants :

- Argenton-Izonne - Son-Sonnette - Bonnieure
- Argence - Nouère - Sud-Angoumois - Échelle-Lèche - Touvre
- Antenne - Soloire - Tourtrat
- Né - Seugne
- Isle-Dronne (Lizonne - Voultron - Dronne-aval - Auzonne - Tude - Isle-aval)

### CHARENTE-MARITIME

Arrêté Préfectoral 22EB147 du 15/02/22 portant interdiction de remplissage des réserves d'irrigation dans les bassins Antenne-Rouzille (prolongation de l'arrêté 22EB093 du 07 février sur ce secteur), Mignon-Courance, Curé-Sèvre et Boutonne sur les périmètres des OUGC Saintonge et EPMP.

### DEUX-SEVRES

L'arrêté du 31 janvier est prorogé par l'arrêté du 18 février jusqu'au 31 mars 2022.

De nouvelles interdictions de remplissage des retenues et plans d'eau sont mises en places dans les bassins versants suivants : Sèvre Nantaise superficielle, Thouet aval, Sèvre Nantaise souterraine, Mignon-Courance, Sèvre Niortaise Amont et moyenne.

### VIENNE

- Arrêté préfectoral du 04 février N°2022\_DDT\_SEB\_52 portant prolongation de l'interdiction de remplissage des plans d'eau sur le bassin de la Dive du Nord ainsi que sur les sous-bassins de la Pallu, de l'Auxance, de la Boivre, de la Vonne et de la Clouère dans le département de la Vienne.

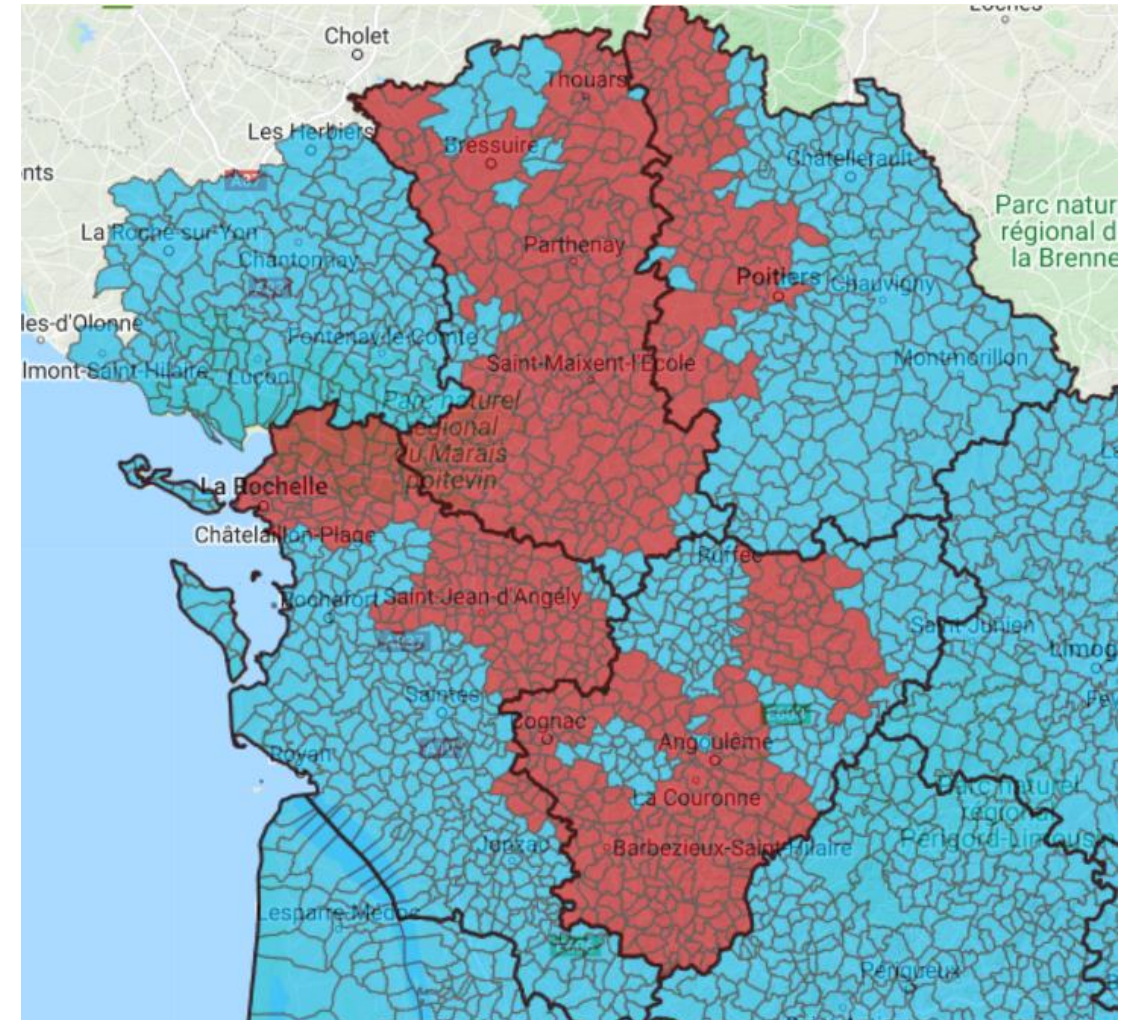
- Arrêté préfectoral du 04 février N°2022\_DDT\_SEB\_53 portant prolongation de l'interdiction de manoeuvres de vannes sur tous les cours d'eau sur le bassin de la Dive du Nord ainsi que sur les sous-bassins de la Pallu, de l'Auxance, de la Boivre, de la Vonne et de la Clouère dans le département de la Vienne.



Pour en savoir plus ...

<http://info-restrictions.eau-nouvelle-aquitaine.fr/>

Site dédié aux mesures de restrictions et au suivi de la ressource sur sa commune



Carte des communes avec des mesures de restriction en vigueur au 28 février 2022





L'étang du Bois de St Pierre (86), le 19 février 2022.  
Photo : ARB NA



La Dive du Sud à Valence-en-Poitou (86), le 9 février 2022.. Photo : ARB NA

# Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin

Bulletin n°198 – Février 2022



Ce document est consultable, téléchargeable dans son intégralité,  
et également disponible au format vidéo sur le site de l'ARB NA  
*Rubrique : Publications > Bulletins mensuels de situation hydrologique (BSH)*  
<http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/bulletins-mensuels-de-situation-hydrologique-bsh/>

-----

Consulter les bulletins de situation hydrologique  
sur les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine sur le site de l'ARB NA.  
*Rubrique : Outils > Suivis quantitatifs de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine*  
<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/suivis-quantitatifs-de-la-ressource-en-eau-en-nouvelle-aquitaine/>

**Agence Régionale de  
la Biodiversité  
Nouvelle-Aquitaine**



**Action financée par la  
Région Nouvelle-Aquitaine**

Avec le concours financier de  
l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :  
Agence de l'eau Adour-Garonne  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Département de la Vienne  
Département des Deux-Sèvres

Bulletin n°198—Février 2022